

DEUX NOUVELLES MISSIONS POUR LE CRA-W

Le code wallon de l'agriculture initié par Carlo di Antonio, le Ministre Wallon de l'agriculture inscrit le concept d'agriculture écologiquement intensive comme perspective pour le développement de l'agriculture en Wallonie. Elle vise à maintenir un bon niveau de productivité tout en intensifiant les interactions écologiques positives qui la sous-tendent en vue d'économiser les ressources non renouvelables, de préserver l'environnement et de bénéficier durablement de ses services.

Un des axes intégrés dans ce plan concerne l'encadrement proposé aux agriculteurs biologiques. Lors d'une conférence de presse organisée dans le cadre de la Foire de Libramont, le Ministre a insisté sur la nécessité de développer un programme de recherche sur le terrain pour qu'il puisse bénéficier directement aux agriculteurs. Cette mission a été confiée au Centre wallon de Recherches agronomiques. Le Ministre souhaite vivement que les agriculteurs soient activement impliqués dans la définition des objectifs de recherche et dans leurs mises en œuvre. Ces résultats pourront être, de la sorte, rapidement et largement vulgarisés.

Un second axe de la convention passée avec le CRA-W concerne la recherche d'une plus grande autonomie protéique au sein des exploitations. Pour le Ministre, la nouvelle PAC offre à ce propos des opportunités à saisir. En effet, une des conditions liées au verdissement de la PAC, concerne l'obligation de réserver 5% de la superficie de la ferme à des surfaces d'intérêt biologique. L'Agroforesterie (nous reviendrons sur cette pratique dans un prochain numéro) et la production de protéines végétales pourraient, moyennant accord de l'Europe, être prises en considération dans les 5% de manière à concilier les considérations environnementales et économiques. Dans le cas du plan de recherche en autonomie protéique également, le Ministre souhaite que les agriculteurs soient étroitement associés aux recherches qui seront programmées par le CRA.



Un des axes du code wallon de l'agriculture initié par le Ministre Carlo di Antonio concerne le développement de l'agriculture biologique en Wallonie.

Pour Jean-Pierre Destain, le Directeur du CRA-W, si l'agriculture biologique a des rendements moindres, sa productivité (mesurée par l'efficacité de l'utilisation des intrants et non de la superficie) est élevée et les pratiques respectueuses des cycles naturels qui y sont mises en œuvre sont une source d'enseignement utile pour l'agriculture traditionnelle, notamment en termes d'autonomie protéique. Par ailleurs placer les agriculteurs au cœur de la démarche de recherche permet d'apporter des éléments de réponses objectifs à des questions étroitement liées à leurs préoccupations quotidiennes.

Le contexte

Sous l'impulsion du Ministre wallon ayant l'agriculture dans ses attributions, le Plan stratégique pour le développement de l'agriculture biologique en Wallonie a été adopté par le Gouvernement wallon. Dans ce cadre, la Région wallonne confie au Centre wallon de Recherches agronomique (CRA-W) la mission d'établir un vaste programme de recherche dans le domaine de l'agriculture biologique et de l'autonomie protéique. L'asbl BIOWALLONIE - responsable de l'encadrement des agriculteurs et des filières - est partenaire privilégié de ce programme de recherche pour son volet BIO

AGRICULTURE

BIOLOGIQUE ET AUTONOMIE PROTÉIQUE : LA RECHERCHE SE VEUT PARTICIPATIVE.

Dans ce type d'approche, l'exploitation agricole fonctionnelle est le terrain de la recherche où agriculteurs et agronomes posent les questions et cherchent ensemble les solutions. Ils partagent savoir-faire et savoirs scientifiques pour améliorer les performances de la ferme et leurs compétences respectives. Les innovations prennent place directement en conditions réelles et sont immédiatement transposables.

La cellule agriculture biologique et autonomie protéique du CRA-W

Quel est l'objectif de ce nouveau projet ?

L'objectif est de mieux comprendre, le fonctionnement de votre exploitation au travers de l'observation de l'état des relations sol-plante-animal. Ces dernières seront mises en lien avec vos pratiques et nous chercherons ensemble et si besoin avec d'autres personnes ressources, à améliorer vos conditions de production et à identifier les moyens de régulariser vos rendements ou les qualités de vos produits.

Des partenariats d'une durée minimale de 2 ans, permettront :

- l'identification des points qui limitent la production : par exemple le désherbage en culture de pois de conserverie bio ou l'autonomie protéique en élevage laitier, ...
- de préciser et comprendre l'origine de ces freins : par exemple la rotation et le réglage des machines de récolte ou la sous valorisation de l'herbe pâturée et l'insuffisance de légumineuse dans les fourrages ...,
- la recherche et la mise en place de solutions crédibles dans le contexte de la ferme et, dans certains cas, de la filière : par exemple collaborer avec le transformateur ou réduire les pertes au fanage
- d'engager des recherches plus approfondies si nécessaire.

Avec qui et comment allons-nous collaborer ?

Chaque groupe de 12 fermes – peut-être la vôtre ? –, sera sous la responsabilité d'un agronome qui sera votre partenaire de recherche.

Il coordonnera les contributions des différents spécialistes, par exemple : fertilité du sol, santé et nutrition des plantes, alimentation des animaux. En collaboration, nous élaborerons les innovations à expérimenter et à mettre en pratique et évaluerons objectivement leur efficacité. Vous, agriculteurs et scientifiques, serez également amenés à partager ensemble votre expérience avec la profession. Les organismes publics ou privés qui vous conseillent seront associés au processus de recherche.

Un appel est lancé, aux agriculteurs soucieux de progresser et ouverts aux innovations et à la recherche.

La Cellule agriculture biologique et autonomie protéique du CRA-W met progressivement en place des partenariats avec les agriculteurs actifs dans 6 groupes de production (voir tableau 1) : grandes cultures, maraichage, arboriculture, élevages laitier, allaitant et mono-gastriques (porc et volaille)



Placer les agriculteurs au cœur de la recherche permettra d'apporter des réponses objectives à des questions liées aux préoccupations quotidiennes.

Un appel est lancé aux agriculteurs bio (ou en conversion) et conventionnels en projet d'autonomie alimentaire qui souhaitent collaborer à cette démarche de recherche :

Vous êtes intéressé à prendre part à ce projet,

prêt à partager et enrichir vos connaissances,

désireux d'améliorer les performances de votre système de production,

Alors :

complétez le formulaire ci-dessous et renvoyez-le à :

**Cellule agriculture biologique et autonomie protéique,
rue de Liroux n°8, Batiment Bertrand Vissac, 5030 GEMBLoux**

Si vous souhaitez recevoir plus d'informations ou recevoir ce formulaire par email, n'hésitez pas à prendre contact avec nous : celluleagri@cra.wallonie.be

ou par

téléphone au 081 62 67 76

Tableau 1a : Caractéristiques recherchées pour les 15 groupes de fermes

1. Arboriculture biologique	2. Maraîchage biologique	3. Grandes cultures avec ou sans élevage		4. Élevage bovin laitier avec ou sans cultures	5. Élevage bovin allaitant avec ou sans cultures		6. Élevage de monogastriques avec un objectif d'autonomie protéique ou alimentaire							
1 Verger professionnel de pommier	2a Diversifié, légumes pour le frais, plein champ ou sous abris, vente directe ou grossistes	2b Spécialisé, légumes pour le frais ou pour la transformation, cultures de spécialités, surfaces importantes	3a Biologique, rotation cultures commerciales, céréales, protéagineux, luzerne, pomme-de-terre, colza, légumes pour l'industrie	3b Conventionnel, avec cultures de légumineuses commerciales, sables, lupin, pois protéagineux, féverole.	4a Biologique, avec ou sans cultures	4b conventionnel avec un objectif d'autonomie protéique	5a Biologique, avec ou sans cultures	5b Conventionnel avec un objectif d'autonomie protéique	6a Porc Biologique	6b Porc Conventionnel	6c Volaille de chair Biologique	6d Volaille de chair Conventionnel	6e Poules ponduses Biologique	6f Poules ponduses Conventionnel

Tableau 1b : Vos coordonnées

Prénom / Nom	Rue / n°	Code post/Commune	n° de tel	n° de gsm	n° de groupe de ferme (1)	SAU ha
				Email		

(1) n° des groupes de fermes (voir tableau 1a) pour lequel vous êtes candidat, vous pouvez remplir plusieurs n°

Tableau 1c : Caractéristiques de votre ferme

Cultures	ha	Animaux	Espèce (2)	Race (3)	Nombre	Performance moyenne par Animal (4)	Organisme de contrôle	Principaux produits vendus	Mode de commercialisation(5)	Votre motivation pour participer au réseau de fermes, remarques, particularités de la ferme
1.			1.	1.1						
2.				1.2						
3.				1.3						
4.			2.	2.1						
5.				2.2						
6.				2.3						
7.			3.	3.1						
8.				3.2						
9.				3.3						

(2) Vaches allaitantes ; Vaches allaitantes ; Truies ; Cochons gras ; Poulets ; Pondeuses

(3) si croisement, noter : race1 x race2 x race3

(4) lait/vache (l/v) ; goret/truie (g/t) ; gain quotidien moyen (gr/j) ; poids vif à l'abattage (kgPV) ; œuf/poule/an (oe/p)

(5) Laiterie ; Grossiste ; Coopérative ; Directe ;